



**ENFANCE & LIBERTÉS**  
COLLECTIFS UNIS

# COMMUNIQUÉ

## Signalement à l'encontre du Dr Gilbert Deray

Ces dernières semaines, le Dr Gilbert Deray, spécialiste des pathologies du rein, s'est exprimé au sujet et en faveur de la vaccination des enfants entre 5 et 11 ans contre le Covid-19 à l'occasion de différentes émissions télévisées et radiophoniques.

Cependant, il ressort des données acquises de la science que les informations et données diffusées par le Dr Deray sont fausses et trompeuses et de nature à induire en erreur les téléspectateurs et auditeurs sur l'opportunité de la vaccination des enfants de 5-11 ans.

1. La Haute Autorité de Santé a conclu qu'aucun enfant n'est décédé du Covid-19 en France, seuls 3 enfants sont décédés avec le Covid-19 étant atteints d'autres maux (avis du 25 novembre 2021) ;
2. L'existence du Covid long n'est pas scientifiquement établie chez les enfants, bien au contraire (avis du 25 novembre 2021) ;
3. Les IRM cérébrales des enfants atteints du Covid-19 ne montrent pas des images similaires à celles de patients atteints d'Alzheimer ou de Parkinson, ce constat a été fait dans une étude sur 14 personnes âgées de 50 à 95 ans ;
4. La Société Française de Pédiatrie, la SPILF, la CNP de Pédiatrie, le GPIP et l'AFPA ont dans un communiqué du 15 novembre 2021 conclu que pour les enfants de 5-11 ans, à l'exception de ceux ayant une pathologie spécifique générant un risque de forme grave de Covid-19, il est préférable de privilégier l'immunité naturelle.

**Enfance & Libertés** a donc décidé de signaler, dans un premier temps, les faits auprès de la procureure de la République près le Tribunal Judiciaire de Paris ce jour par l'entremise de ses avocats Séverine Manna et Ludovic Heringuez.

*« Enfance & Libertés » est une association issue du rassemblement des collectifs de parents situés dans toute la France, autour d'établissements et de communautés éducatives. Cette union est animée par des représentants des régions et de différents courants dans le but principal de protéger les enfants, notamment en assouplissant le protocole sanitaire à l'école, en leur permettant de retrouver une scolarité adaptée aux âges qui les concernent, qu'ils soient en école, au collège ou au lycée, et en redonnant la liberté aux parents de les prémunir des risques encourus.*